



BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CAPITAL

Bulletin à retourner complété et signé à :

Centrales Villageoises Energies Modernes Ubaye – Place Valle de Bravo
– Hôtel de ville – 04400 BARCELONNETTE Courriel :
emubaye@centralesvillageoises.fr Tél : 06 02 24 53 03 – 06 43 98 76

36

Ne pas oublier de joindre les justificatifs d'identité et de domicile (cf. au dos).

Je soussigné(e),

Mme ☐ M. ☐

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code postal :

Commune

Pays:

Courriel :

Téléphone

Pour les personnes morales (société, association, collectivité) :

Dénomination et forme juridique :

SIRET:

Représentée par :

Qualité :

☐ déclare vouloir devenir sociétaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Centrales Villageoises Energies Modernes Ubaye (EMU). L'entrée de tout nouveau sociétaire est soumise à validation du Conseil Coopératif et agrément de l'assemblée générale. Une fois ma demande acceptée, je deviendrai coopérateur et recevrai un accusé de réception (en cas de refus, mon chèque me sera retourné).

☐ déclare être déjà sociétaire et souhaite acquérir de nouvelles parts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Centrales Villageoises Energies Modernes Ubaye et, pour ce faire, déclare souscrire au capital de la SCIC Centrales Villageoises EMU.

Je souhaite prendre :

.....parts à 50 euros, soit un total de euros

et je joins le règlement par : ☐ chèque à l'ordre d'Energies Modernes Ubaye

☐ mandat administratif

☐ par versement d'espèces

☐ J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la coopérative Centrales Villageoises Energies Modernes Ubaye ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance, et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communication institutionnelles de la part de ma coopérative. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la Centrales Villageoises Energies Modernes Ubaye : limiter les frais de gestion et économiser le papier. En aucun cas les informations communiquées ne seront transmises à un tiers.

☐ Je reconnais que la présente souscription, d'un caractère purement privé, n'a pas lieu dans le cadre d'une offre de titres et je déclare conserver une copie de ce bulletin de souscription.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du verso de ce bulletin et je joins les justificatifs nécessaires.

Date :
de 50 euros »)

Signature (avec mention « bon pour souscription de parts

Les informations communiquées seront enregistrées par Centrales Villageoises Energies Modernes Ubaye uniquement pour le traitement de votre demande. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers

Souscription au capital de la SCIC Centrales Villageoises Energies Modernes Ubaye

La coopérative Energies Modernes Ubaye a fait le choix de la forme juridique la plus poussée en terme d'engagement social et solidaire : le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif garantit d'une part la désolidarisation du pouvoir de décision du pouvoir financier, avec le principe « un homme = une voix » remettant l'Homme au coeur du projet, et d'autre part l'intérêt collectif avec la mise en réserves impartageables d'une forte part des bénéfices, pour renforcer l'entreprise et ainsi aller plus vite et plus loin dans le projet de réappropriation de la problématique énergétique.

Ainsi, en souscrivant au Capital de la SCIC SAS Energies Modernes Ubaye, vous participez à la réappropriation par notre territoire de l'Ubaye de la problématique énergétique en liant production locale et consommation, au travers d'une démarche citoyenne et solidaire.

Comment fonctionne la coopérative ?

Energies Modernes Ubaye est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut lui permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des acteurs impliqués dans la thématique et impose un réinvestissement des bénéfices à hauteur d'au moins 57,5 % dans la coopérative.

Les sociétaires sont répartis dans 3 catégories : les producteurs de biens et services (propriétaires de toits, salariés, bailleurs), les bénéficiaires (habitants du territoire) et les apporteurs de compétences, de réseaux et de moyens (artisans installateurs, bureaux d'études, experts et spécialistes, soutiens extérieurs au territoire, etc.). Les statuts, disponibles sur demande, définissent la gouvernance de l'entreprise. Chaque catégorie peut être représentée au conseil coopératif de la société.

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. Energies Modernes Ubaye est à capital variable : l'achat et le remboursement de parts n'est pas soumis aux lois du marché. Le montant des parts sociales reste fixé à sa valeur initiale de 50 €. La responsabilité de chaque associé détenteur de parts est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises. Prendre une part dans la coopérative revient à s'engager, si possible durablement, pour soutenir le projet EMU.

Qu'est-ce que le capital social de la coopérative ?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la coopérative. Il garantit la solidité de la société. Il permet à la coopérative de développer de nouveaux services ou activités, de constituer un fonds de garantie et d'investissement nécessaires à son développement.

Qui peut souscrire des parts sociales ?

Toute personne physique ou morale souhaitant agir de manière concrète pour la reprise en main de la

problématique énergétique sur le territoire de l'Ubaye. Energies Modernes Ubaye accueille des sociétaires de différents horizons : des particuliers, des producteurs de services énergétiques, des associations citoyennes et de protection de l'environnement, des investisseurs de l'Économie Solidaire, des PME, des commerçants, des artisans, des professions libérales, des collectivités locales, etc

Comment souscrire, quels justificatifs fournir ?

En retournant ce bulletin de souscription rempli. La souscription minimum est une part sociale, fixée à 50 €. Un justificatif d'identité et un autre de domicile devront être joints ainsi qu'un extrait Kbis pour les sociétés et la délibération autorisant la souscription pour les personnes morales. Pour les enfants mineurs, une copie du livret de famille et un justificatif d'identité du responsable légal.

Le placement d'argent dans la société Energies Modernes Ubaye est-il sûr ?

L'objectif est bien sûr de parvenir à faire d'Energies Modernes Ubaye une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à la politique énergétique de son territoire. Néanmoins, souscrire au capital social d'Energies Modernes Ubaye est avant tout un acte militant et inclut une part de risque financier, comme toute prise de part sociale dans le capital d'une Société par Action Simplifiée. Le capital investi peut cependant bien sûr être retiré (l'entreprise dispose d'un délai légal maximum de 5 ans pour rendre les parts demandées afin d'assurer sa stabilité financière).

Au-delà de l'engagement financier, tout sociétaire est chaleureusement convié à s'impliquer collectivement dans la coopérative dont les orientations seront fonction des choix des sociétaires